



HAL
open science

Le gouvernement territorial de l'environnement

Jean-Pierre Le Bourhis

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Le Bourhis. Le gouvernement territorial de l'environnement. Journée d'étude "Le gouvernement territorial de l'environnement: chantiers et état des lieux", Jan 2010, Amiens, France. hal-00569344

HAL Id: hal-00569344

<https://hal.science/hal-00569344>

Submitted on 28 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE GOUVERNEMENT TERRITORIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Pierre Le Bourhis, CNRS-CURAPP

Texte à paraître (2011) dans Barbier, Rémi et Bozonnet, Jean-Paul, Sociologie de l'environnement, Presses universitaires de Laval

Introduction

Question d'abord marginale, la territorialisation des politiques environnementales a fait l'objet d'une attention croissante de la part des pouvoirs publics nationaux comme locaux à l'orée des années quatre-vingt-dix. Cette émergence de la dimension territoriale résulte du renforcement progressif des politiques environnementales gagnant progressivement en audience, mais aussi des transformations plus globales que connaît alors l'action publique à différents niveaux. Durant les années quatre-vingt, l'essor des institutions européennes, d'une part, le renforcement continu de la décentralisation, d'autre part, conduisent à une recomposition des rôles institutionnels, marquée par une montée en puissance des acteurs non étatiques. Caractérisé par sa jeunesse et des frontières peu stabilisées, le secteur public environnemental est plus que d'autres soumis à ces évolutions institutionnelles prenant l'État en tenaille. Au niveau supranational, la croissance forte et continue d'une législation environnementale européenne encadre et parfois contraint la formation des législations nationales. Au niveau infranational, le positionnement offensif de nombreuses régions et, dans une moindre mesure, des communes et des départements met l'État en situation de concurrence pour le contrôle des politiques environnementales. Enfin, durant la même période, les acteurs non publics (associatifs, groupes mobilisés de la société civile) voient leur rôle s'accroître, notamment à l'occasion de conflits environnementaux intenses (Hayes, 2002 ; Lolive, 1999), peuplant le champ décisionnel de nouveaux intervenants, introduisant de nouvelles logiques et de ce fait de nouvelles incertitudes.

Parallèlement à ces évolutions, l'action de l'État se recompose également durant la même période. Celui-ci accompagne la décentralisation en mettant en œuvre la déconcentration de ses moyens d'action par le transfert de compétences à ses services locaux, renforçant leur autonomie et leurs capacités d'intervention. Il recourt également à de nouveaux types de politiques, moins centrées sur la production de normes centrales ou de services standardisés (routes, logements, allocations) et davantage sur la fixation de procédures destinées à encadrer la conduite des politiques territorialisées, dont la définition et la mise en œuvre relèvent désormais de multiples acteurs (Thoenig, Duran, 1996 ; Lascoumes, Le Bourhis, 1998). De façon plus spécifique, l'action publique environnementale prend une dimension territoriale affirmée avec la création de services régionaux de l'État (DIREN) au début des années quatre-vingt-dix et elle s'articule plus étroitement avec le système politico-administratif local (Le Bourhis, 2009 ; Lascoumes, Le Bourhis, 1997). Ces bouleversements complexifient le champ territorial où sont définies et mises en œuvre les politiques environnementales et conduisent les analystes à se poser la question de la gouvernabilité de ce secteur. Si l'État, comme les collectivités, affiche toujours un volontarisme certain, dont le « Grenelle de l'environnement » de 2007 offre l'exemple le plus récent, la mise en œuvre effective de ses ambitions sous forme de politiques publiques est loin d'aller de soi.

Ces mutations intervenues en l'espace de deux décennies sont au centre de nombreux travaux de recherche sur les formes et les modalités du gouvernement territorial de l'environnement. Pour explorer ce vaste territoire, nous allons présenter les principales problématisations adoptées par ces travaux en privilégiant trois grands types de perspectives sur cet objet. Chacune utilise une focale différente et complémentaire sur la conduite des politiques environnementale dans les territoires : l'approche par l'ingénierie sociale et la gouvernance ; l'approche par les instruments de gouvernement ; l'approche par les acteurs du gouvernement territorial.

Ingénierie sociale de l'environnement et « gouvernance » du développement durable

On peut distinguer un premier ensemble de travaux sur le gouvernement territorial de l'environnement, dont la principale caractéristique est de privilégier la dimension pragmatique : il s'agit ici d'accroître l'efficacité des politiques conduites. Malgré une variété d'approches et de cadrages disciplinaires (principalement économie, gestion, sociologie et géographie) ces recherches partagent une même adhésion aux valeurs et objectifs de la protection de l'environnement, ou plus récemment, de la promotion du développement durable dont elles visent à accompagner la mise en œuvre. Cette adhésion a ses raisons : ces travaux sont le fruit des liaisons étroites qui se nouent en France dès les années quatre-vingt entre le secteur environnemental de l'État et la recherche en sciences sociales (Fabiani, 1989 ; Boudes, 2008 ; Theys 2000). L'interrogation se centre ici sur le déploiement territorial de l'action publique environnementale et répond à la volonté d'évaluer et d'améliorer les dispositifs, procédures et modèles de gestion de l'environnement à même de remplir cet objectif. Le principal apport de ces travaux, qui prédominent numériquement dans le champ d'étude, a été de produire très tôt des connaissances détaillées sur la mise en œuvre locale des politiques ; ils ont posé également, pour certains, les bases conceptuelles d'une ingénierie sociale de l'environnement, fondée sur des notions comme la « gestion patrimoniale » ou « intégrée » de l'environnement (Mermet, 1992) ou, à partir des années quatre-vingt-dix, sur celle de « gouvernance » appliquée au développement durable (Theys, 2003 ; Chia et alii, 2008 ; Boutaud, Brodhag, 2006).

Chronologiquement, les premiers travaux menés dans cette optique remontent au milieu des années quatre-vingt au sein d'un cadre théorique qualifié par ses auteurs d'« analyse stratégique de la gestion de l'environnement » (Mermet, Billet, 2005). Fondées sur des concepts issus de la sociologie des organisations, mais utilisées dans une optique résolument gestionnaire au service des « acteurs d'environnement » (Aggeri, 2005), les analyses de ce courant prennent pour objet des situations de gestion environnementale généralement conflictuelles. Leur cadrage vise à comprendre la nature de ces conflits et à proposer des modalités de résolution de ceux-ci. L'investigation empirique sous forme d'études de cas sur des territoires limités offre un outillage de description des situations de gestion de l'environnement et un support à des généralisations permettant de mettre en lumière des modèles de gestion (voir par exemple sur les politiques de l'eau, Barouch, 1987).

À partir du milieu des années quatre-vingt-dix, les thématiques de cet ensemble de recherches finalisées évoluent. Les objectifs de protection de l'environnement sont retraduits par les gouvernants dans le registre du « développement durable » tandis que l'attention se déplace de la « gestion de l'environnement » vers les modalités de sa « gouvernance ». Ce dernier terme est cependant fortement polysémique et renvoie à des acceptions très diverses (Le Galés, 2004 ; Gaudin,

2002). Plutôt que de circonscrire une réalité univoque, il renvoie à des évolutions diverses dans les modes de gouvernement contemporains caractérisés par l'usage, la légitimation et la mise en visibilité croissantes de formes alternatives d'action publique. Celles-ci se distinguent des modes d'action traditionnels de la puissance publique, généralement qualifiés d'autoritaires, ou de « verticaux » en référence à la loi et au règlement qui s'appliquent de « haut en bas ». Ces formes alternatives privilégient au contraire, au moins en théorie, la participation d'acteurs non étatiques à la décision (collectivités, associations, grand public, acteurs privés) et l'établissement de relations horizontales, non hiérarchiques, entre ces acteurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques.

Le domaine de l'environnement a été un lieu privilégié d'expérimentation et de diffusion de ces nouvelles formes d'intervention des autorités publiques : procédures de consultation et de participation du public aux décisions, processus de planification concertée, accords contractuels ou engagements volontaires des administrés, incitations à base économique, actions d'information et de mise en visibilité des problèmes, diffusion de « bonnes pratiques », etc. Certains auteurs considèrent d'ailleurs de l'environnement comme le domaine par excellence où ces techniques de gouvernance peuvent être efficaces, et engendrer des « solutions durables » car fondées sur « l'accommodement plus que sur la domination », sur l'arrangement et la coordination plutôt que sur l'imposition (Laganier et alii, 2002 ; Scarwell et alii, 2008). Tout en appliquant des grilles d'analyse très diverses, d'origines disciplinaires multiples, les travaux relevant de ce paradigme se focalisent donc sur les éléments innovants de la « boîte à outil » (Theys, 2003) ou sur les « technologies » de gouvernance, qu'il s'agit d'évaluer et d'améliorer (Chia et alii, 2008). L'intérêt principal de ce type d'études est l'éclairage empirique qu'elles offrent sur chacun de ces outils (délibératif, incitatif, contractuel, informationnel, etc.) en décrivant, souvent de façon monographique, son fonctionnement, ses apports et ses limites.

Un des constats les plus récurrents de ces études reste cependant celui de l'impuissance de la gouvernance, ou de l'efficacité très limitée des formes alternatives d'action publique qui en relèvent. Theys résume les constats critiques engendrés par ces recherches en trois points (Theys, 2003). Premièrement, plutôt qu'une ouverture de la décision publique à de nouveaux acteurs, il y a souvent captation du débat par les groupes d'acteurs les plus puissants, ce qui réintroduit de fait de l'exclusion et de la hiérarchisation entre ceux dont la parole compte, et ceux qui ne sont pas réellement entendus. Deuxièmement, alors même que certains dispositifs de gouvernance sont opératoires, on s'aperçoit que leur articulation avec les actes de gouvernement traditionnels (lois, règlements, sanctions, budgets, etc.) n'est pas assurée. Il y a alors découplage entre gouvernance et gouvernement : l'invocation de la première sert de paravent pour masquer l'inaction du second. L'opération symbolique et les discours dissimulent l'absence de volonté politique.

Ces critiques ne sont pas propres aux travaux dans le secteur environnemental ; elles rejoignent celles formulées en science politique à propos de la « gouvernance territoriale » dans différents domaines (Pasquier et alii, 2007) qui soulignent également les écarts entre les ambitions affichées par les promoteurs de ces outils et leur portée réelle, bien en deçà des objectifs proclamés. Si le champ lexical de la gouvernance est fortement mobilisé par les praticiens (élus, consultants, experts), c'est souvent davantage pour légitimer plutôt que pour transformer l'action publique (Goxe, 2007).

Pour aller au-delà de ces constats récurrents d'impuissance, il est indispensable de sortir du cadre posé par une approche trop focalisée sur les outils de la gouvernance eux-mêmes et de se doter d'un cadre d'analyse permettant de penser leur relation aux pratiques de gouvernement plus traditionnelles.

L'action publique environnementale et ses instruments

Notre deuxième ensemble de travaux se saisit également de la question du gouvernement territorial par le biais de ses instruments et modes d'action, mais en analysant davantage leurs interactions avec les autres modes d'action publique existants dans le champ local. Ce faisant ces analyses se départissent d'une approche principalement gestionnaire pour porter attention aux relations entre les dispositifs de gouvernance et ceux relevant du gouvernement traditionnel, ainsi qu'entre les acteurs et les institutions qui les mettent en œuvre dans chaque territoire. Ce souci rejoint une tendance récente de l'analyse des politiques publiques, qui consiste à réfléchir à l'instrumentation autant qu'aux instruments, en mettant l'accent sur le « choix et l'usage des outils qui matérialisent l'action publique » (Lascoumes, Le Galès, 2004: 12 et 366-367).

De façon générale, les travaux relevant de cette approche s'inscrivent majoritairement dans un cadrage disciplinaire centré sur la sociologie (générale ou appliquée à l'action publique) et la science politique. Ces recherches reprennent le questionnement des études dites de mise en œuvre des politiques publiques (*implementation studies*) qui visent, depuis le livre fondateur de Pressmann et Wildawski (1973) à expliquer les dysfonctionnements de l'action publique et les problèmes rencontrés dans l'exécution des politiques nationales. Dans le domaine environnemental, ces études se concentrent sur les politiques lancées aux États-Unis dans les années soixante et soixante-dix (Sabatier, Wandesforde-Smith, 1979) et en Europe la décennie suivante (Barraqué, Theys, 1998). Ces travaux s'intéressent dans un premier temps à la mise en vigueur de mesures majoritairement régaliennes (lois, règlements, programmes d'intervention nationaux) en se concentrant sur l'interprétation et sur l'appropriation différentielle qui en sont faites par les acteurs du « bas de l'échelle » : agents du Ministère de l'agriculture appliquant un règlement sur le défrichement des forêts (Charbonneau et Padioleau, 1980), services extérieurs de l'État mettant en œuvre des mesures de lutte contre les pollutions agricoles ou de l'air (Knoepfel, 2007 ; Larrue, 2002), ingénieurs des mines du Ministère de l'Industrie interprétant le droit en matière de contrôle des établissements polluants (Lascoumes, 1994 : 138-168), comme le font leurs collègues britanniques (Hawkins, 1986). Tous soulignent les marges de manœuvre notables dont disposent les metteurs en œuvre locaux, qui apparaissent bien plus comme des « coproducteurs » de l'action publique environnementale que comme des « exécutants » ; la diversité qui apparaît de ce fait dans la mise en œuvre territoriale de ces politiques ; l'importance du contexte local antérieur, notamment les relations entre acteurs sectoriels de l'État et autres intervenants (professions, autorités locales) pour expliquer l'accueil et l'appropriation des directives nationales, et l'écart par rapport aux ambitions initiales des décideurs centraux.

Des recherches plus récentes mobilisent également ce type d'analyse pour l'appliquer à des modes d'intervention relevant de la gouvernance : politiques contractuelles basées sur l'engagement volontaire des participants, notamment en matière d'eau (Salles, 2006) ou sur des dispositifs agri-environnementaux (Busca, 2003) ; délimitation de nouveaux territoires et de périmètres

d'intervention pour gérer différentes ressources de façon plus adéquate : l'eau (Ghiotti, 2007), les sols, le territoire et la nature (Melé, Larrue, 2008 ; Dubois et alii, 2000). Les principaux constats rejoignent ceux énoncés par les premières études dans ce domaine. On y souligne les effets incrémentaux de ces nouvelles formes de gouvernance territoriale qui doivent être appropriées localement et sont soumises aux arrangements et négociations entre acteurs de la mise en œuvre, ce qui engendre des tensions entre les nouveaux outils ou territoires d'action et ceux qui leur préexistent.

La réflexion sur les formes du gouvernement territorial franchit un nouveau pas au milieu des années quatre-vingt-dix grâce à des recherches qui s'efforcent de penser ces nouvelles formes d'intervention et le changement introduit tout en évitant les « banalités de la gouvernance » (Duran, Thoenig, 1996 : 581). Ces auteurs montrent notamment que l'État ne s'est pas retiré du jeu complexe créé par l'europanisation, la décentralisation et la montée en puissance des acteurs de la société civile. Ses agents tentent de se replacer au contraire au centre de ce jeu en changeant de stratégie : ils s'emploient désormais à *organiser le débat et la décision collective*, au travers de procédures et d'instruments permettant l'institutionnalisation de l'action publique. Dans le domaine émergent des politiques de l'eau par exemple, la fixation d'un intérêt général territorialisé est majoritairement encadrée par les services de l'État au moyen de procédures formelles de négociation entre intérêts locaux (Le Bourhis, 2002). Ces procédures ne constituent pas des innovations complètes : elles mettent en forme des échanges auparavant opérés en cercle fermé, comme ceux liant les ingénieurs du Ministère de l'Industrie et les chefs d'entreprises polluantes (Lascoumes, Le Bourhis, 1998). Les outils de gouvernance apparaissent de ce point de vue comme un mode de gouvernement qui se superpose aux pratiques préexistantes sans les faire disparaître. Ils peuvent être analysés comme une adaptation de l'État face aux transformations du jeu local et face aux rapports évolutifs entre pouvoir central et pouvoir périphérique.

Les travaux anglo-saxons sur ces nouveaux instruments de gouvernement de l'environnement rejoignent en partie ces constats. Comparant la situation de huit pays industrialisés et de l'Union européenne, Andrew Jordan et ses collaborateurs montrent par exemple que l'usage de ces dispositifs de gouvernance suppose l'intervention de l'État en se combinant avec les formes plus classiques de gouvernement (Jordan et alii., 2005). De même, les nombreux travaux consacrés aux processus collaboratifs de gestion de l'environnement, notamment en matière d'eau montrent la difficulté et la longueur de la mise en place de ces formes alternatives très dépendantes des contextes et des ressources de chaque territoire (Sabatier et alii, 2005). Il faut souligner que ces résultats sont issus d'études systématiques de ces processus (900 cas étudiés sur les 2100 procédures répertoriées aux États-Unis dans Lubbell et alii, 2002) qui montrent en creux les limites des approches monographiques sur un seul territoire, souvent privilégiées en France. Ils soulignent enfin les liens étroits entre ces nouveaux outils et les moyens d'action traditionnels du gouvernement, qui se complètent plus qu'ils ne s'opposent (Singleton, 2002 ; Lubbell et alii, 2002).

Qui gouverne l'environnement ? Approches par les acteurs et réseaux des politiques territoriales

Un dernier ensemble de travaux s'écarte des problématiques centrées sur les outils pour traiter des acteurs du gouvernement territorial et de leurs logiques propres, coalitions et réseaux. Ces recherches sont restées longtemps peu nombreuses en dehors de celles portant l'État et ses services.

On relève quelques exceptions en ce qui concerne les communes (Barraqué, 1998) et les régions, bien que le rôle de celles-ci reste appréhendé de façon très générale (Bodiguel, Buller, 1995) ou, à l'inverse, selon une approche monographique centrée sur une région (Scarwell, 2008). Les principaux apports restent ici ceux des juristes (Romi, 2007 ; Prieur, 2003 ; Romi, Foucher, 2006) mais dont le cadre d'analyse est essentiellement descriptif et centré sur les institutions.

Cette situation tend à évoluer avec l'émergence récente d'une sociologie politique de l'action publique (Hassenteufel, 2008) dans la lignée notamment des travaux en France de Duran et Thoenig (Duran, 1999). Soucieuse de rompre avec les analyses classiques de politiques publiques évoquées précédemment, cette approche introduit trois grands changements : l'État n'est plus pensé comme une entité monolithique, mais comme un acteur pluriel, éclaté, pénétré de logiques différentes ; l'analyste abandonne la perspective descendante de l'État, centrée sur l'application de ses politiques sur le terrain, pour s'intéresser aux interactions entre les acteurs, quels qu'ils soient, parties prenantes de l'action publique ; son attention ne porte plus seulement sur la décision et le décideur, mais sur la façon dont se construit et se pérennise la politique publique, considérée comme le résultat d'un processus collectif entre acteurs pouvant s'allier ou s'opposer selon les territoires et les enjeux (Lascoumes, Le Galès, 2004). Ces ruptures ont l'intérêt de mettre en lumière la limite principale des travaux exposés dans les deux précédentes parties : en adoptant le point de vue des décideurs centraux du secteur de l'environnement ceux-ci tendent à sous-estimer l'autonomie des acteurs territoriaux et d'autres secteurs, et prennent mal en compte leurs logiques d'action. Le champ des travaux français se fait ici l'écho d'évolutions plus larges qu'a connue la recherche internationale, avec l'émergence des travaux dits ascendants (« bottom-up ») dès les années quatre-vingt qui abandonnent la perspective « instrumentale » sur l'action publique et mettent l'accent sur les réseaux, arrangements, ou systèmes d'acteurs (Hill, Hupe, 2002 ; Thoenig, Duran, 1996 : 41).

Un certain nombre de travaux de recherche ont tiré concrètement les leçons de cette critique dans le domaine environnemental et tenté d'offrir une modélisation du gouvernement territorial qui mette à plat les acteurs qui le composent. Le principal corpus est constitué par l'ensemble de travaux menés autour du cadre défini par Paul Sabatier et Hank Jenkins-Smith (1993), *l'Advocacy Coalition Framework*. Ce cadre théorique a une visée générale mais a été conçu pour rendre compte de changements dans le domaine environnemental et a engendré de nombreuses recherches sur ce type de politiques (voir par exemple Sabatier, 1998 ; Burnett et Davis, 2002 ; Menahem, 1998 ; Weible, Sabatier, 2005). On trouve également des orientations proches dans différents travaux d'origine européenne. Certains utilisent des éléments du modèle des réseaux pour penser les transformations des politiques environnementales, en privilégiant l'analyse dynamique de ces assemblages d'acteurs (Clivaz, 2001) ou le rôle spécifique des experts dans le changement public (Le Bourhis, 2008 ; Disco, 2002). D'autres explorent les « arrangements d'acteurs » et différents facteurs liés aux contextes locaux afin d'expliquer les dynamiques que connaît le gouvernement territorial de l'environnement (Art, Leroy, 2006). Ces recherches restent cependant isolées et l'on manque encore, en particulier pour la France, d'un tableau d'ensemble des réseaux d'acteurs co-construisant les principales politiques environnementales, notamment pour les secteurs de l'eau, de la protection de la nature, de l'air, du climat et de l'énergie.

Cette carence est d'autant plus regrettable que l'orientation récente des politiques environnementales a engendré des restructurations en profondeur de ce jeu d'acteur, qui reste en phase de reconfiguration. Affirmée depuis l'élection présidentielle de 2007, la volonté de réformer

l'Etat s'est traduite par la mise en œuvre de la RGPP (Révision générale des politiques publiques) qui vise à redéfinir les missions de la puissance publique tout en réduisant drastiquement ses effectifs, conformément à l'objectif de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. En matière environnementale, la réforme débouche sur la fusion en 2009 de plusieurs services régionaux des ministères de l'Ecologie (DIREN), de l'Industrie (DRIRE) et de l'Equipement (DRE) pour former l'échelon régional du nouveau grand ministère de l'Ecologie créé en 2007. Des évolutions ultérieures sont aussi prévues au niveau départemental avec la fusion des services de l'agriculture, de l'équipement et de certaines parties des préfetures. Enfin, l'Etat prévoit de se dégager de la plupart des missions d'ingénierie publique dite « concurrentielle » qui devront être prises en charge par le secteur privé. Ces transformations radicales interviennent en parallèle avec la volonté de « territorialiser » le Grenelle de l'environnement, ce qui force à s'interroger sur leur nature, leur extension réelle et leurs conséquences en matière d'effectivité des politiques annoncées.

Conclusion

Cette présentation de quelques perspectives de recherche sur le gouvernement territorial de l'environnement balaye un champ relativement large d'études sur ce thème, même s'il n'a pas prétention à être exhaustif. La séparation de ces corpus ne doit pas conduire pour autant à une hiérarchisation entre les perspectives adoptées. Un recadrage des études sur la gouvernance apparaît certainement nécessaire pour éviter toute naïveté et penser les dispositifs correspondants en lien avec les autres pratiques de gouvernement. Mais la focalisation sur les outils eux-mêmes peut rester féconde si elle apporte des informations détaillées sur leur nature et leur fonctionnement concret au sein de la fabrique locale des politiques publiques.

Notre mise en parallèle des approches vise bien plutôt à inciter chaque analyste à préciser son point de vue dans chaque cas, son rapport aux valeurs promues par les politiques étudiées et aux acteurs parties prenantes de l'action publique : utilise-t-on la perspective et les catégories des agents étatiques des administrations centrales, notamment ceux chargés de mettre en œuvre les politiques environnementales ? Celles des agents des services territoriaux et des collectivités défendant d'autres politiques ou d'autres visions des mêmes politiques environnementales, ou encore celles des acteurs non-publics, qu'ils soient issus du secteur privé ou associatif ? Cette clarification devrait permettre de parvenir à une meilleure mise en perspective des résultats de chaque type de recherche, ainsi qu'à une plus grande cumulativité du savoir au niveau français et international, ce qui fait encore largement défaut en matière d'analyse des politiques publiques environnementales.

Bibliographie

- Aggeri Franck, L'environnement en quête de théories, *Natures Sciences Sociétés* 13, 138-140 (2005)
- Arts, Bas; Leroy, Pieter (Eds.), *Institutional Dynamics in Environmental Governance Series: Environment & Policy*, Vol. 47 2006, XIV, 292 p., Hardcover à ISBN: 978-1-4020-5078-7 ;
- Barouch, Gilles (1987), "*La décision en miettes*", *Systèmes de pensée et d'action à l'oeuvre dans la gestion des milieux naturels*, L'Harmattan
- Barraqué Bernard et Jacques Theys (1998). *Les politiques d'environnement. Evaluation de la première génération*. Paris, Editions Recherches.
- Barraqué Bernard, *Les collectivités locales et l'environnement*, in Barraqué, B. and J. Theys (1998). *Les politiques d'environnement. Evaluation de la première génération*. Paris, Editions Recherches.
- Bodiguel Maryvonne et Henry Buller, "Environmental policy and the Regions", in John Loughlin, Sonia Mazey (dir.), *The End of the French Unitary State? Ten years of Regionalization in France 1982-1992*, *Routledge Series in Federal Studies*, 1995, 164 pages
- Boudes Philippe, L'environnement, domaine sociologique. *La sociologie française au risque de l'environnement*, Thèse pour le doctorat de l'université de Bordeaux 2 en Sociologie, 2008
- Boutaud Aurélien, Christian Brodhag, « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures Sciences Sociétés* 14, 154-162, 2006
- Burnett Miles et Charles Davis, "Getting out the cut. Politics and National Forest Timber Harvests, 1960-1995", in *Administration and society*, Vol. 34 No. 2, Mai 2002 202-228
- Busca Didier « Agriculture et environnement. La mise en œuvre négociée des dispositifs agri-environnementaux. Effets d'organisation, enjeux de territoire et dynamique d'appropriation stratégique », *Ruralia*, 2003-12/13, [En ligne] le 9 juillet 2004. URL : <http://ruralia.revues.org/document348.html>. Consulté le 22 mai 2009.
- Charbonneau Sylvain et Jean-Gustave Padioleau, "La mise en œuvre d'une politique réglementaire : le défrichement des bois et forêts", *Revue Française de Sociologie*, XXI, 1980
- Chia, Eduardo, André Torre et Hélène Rey-Valette, « Conclusion : Vers une «technologie» de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires », *Noroi*, n°209, 2008/4, mis en ligne le 01 mars 2009. URL : <http://noroi.revues.org/index2603.html>
- Clivaz, Christophe. (2001), Influence des réseaux d'action publique sur le changement politique : l'exemple de l'écologisation des politiques suisses et valaisannes du tourisme, des transports et de l'agriculture, *Revue suisse de science politique*, 7(1), pages 19-50
- Disco Cornelis "Remaking "Nature": The Ecological Turn in Dutch Water Management", in *Science, Technology, & Human Values*, Vol. 27 No. 2, Spring 2002 206-235
- Dubois Jérôme, Sandrine Maljean-Dubois, *Natura 2000 : De l'injonction européenne aux négociations locales*, La Documentation Française, 2005, 361 pages
- Duran, Patrice (1999). *Penser l'action publique*. Paris, LGDJ.
- Duran, Patrice et Jean-claude Thoenig (1996). "L'Etat et la gestion publique territoriale." *Revue Française de Science Politique* 46(4): 580-623.
- Fabiani, Jean-Louis, "La nature, l'action publique et la régulation sociale", in Mathieu, N, Jollivet M, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, ARF éd. L'Harmattan, 1989
- Foucher Karine et Raphaël Romi (dir.), *La décentralisation de l'environnement : Territoires et gouvernance*, Presses Universitaires d'Aix Marseille, 2006
- Gaudin Jean-Pierre, 2002, « Pourquoi la gouvernance ? », Paris, Presses de Sciences Po, coll. « La bibliothèque du citoyen », 138 p.

- Ghiotti Stéphane, 2007, *Les territoires de l'eau. Gestion et développement en France*, Paris, CNRS Editions, 246 p.
- Goxe Antoine, 2007, « Gouvernance territoriale et développement durable : entre implications théoriques et usages rhétoriques », in R. Pasquier, V. Simoulin, J. Weisbein (éds), *La gouvernance à l'épreuve de ses usages sociaux. Pratiques, discours et théories de la gouvernance territoriale*, LGDJ, « Droit et Société », Paris
- Hassenteufel, Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, A. Colin, 2008, 294 p
- Hayes Graeme, *Environmental protest and the state in France*, French Politics, Society and Culture, Palgrave Macmillan, 2002, 272 pages
- Hill, Michael et Peter Hupe (2002). *Implementing public policy*. Londres, SAGE.
- Jordan, Andrew, Wurzel R, R. Zito, A (2005) *The Rise of 'New' Policy Instruments in Comparative Perspective: Has Governance Eclipsed Government?* *Political Studies*, 53, 3, 477-496.
- Knoepfel Peter (dir.), *Environmental Policy Analyses. Learning from the Past for the Future - 25 Years of Research*, 2007, 506 p, Springer
- Laganier Richard, Bruno Villalba et Bertrand Zuideau, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable et territoire*, mis en ligne le 1 septembre 2002. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document774.html>.
- Larrue, Corinne (2000) *Analyser les politiques publiques d'environnement*, Paris : L'Harmattan.
- Lascoumes Pierre, (1994). *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*. Paris, La Découverte.
- Lascoumes Pierre et Le Bourhis Jean-Pierre, *L'environnement ou l'administration des possibles. La création des Directions Régionales de l'Environnement.*, L'Harmattan, Paris, 1997
- Lascoumes, Pierre et Jean-Pierre Le Bourhis (1998). "Le bien commun comme construit territorial : identités d'action et procédures." *Politix*(42): 37-66.
- Lascoumes, Pierre et Le Galès, Patrick, dir, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2004, 370 pages
- Le Bourhis Jean-Pierre, « De la délibération à la décision. L'expérience des commissions locales de l'eau », in *Concertation, Décision Environnement, Regards croisés*, La Documentation Française, 2002, pages 147-159
- Le Bourhis Jean-Pierre, « Expertise en réseau et légitimation de l'action publique », in Vion A. et al., *Action publique et légitimité professionnelle*, Paris, LGDJ, 2008, pages 209-222
- Le Bourhis, Jean-Pierre, « DRE, DRAE, DIREN, DREAL. Eléments pour une histoire de l'administration territoriale de l'Environnement en France », in *Pour mémoire. Revue du Comité d'histoire du MEEDDM*, n°6, été 2009, pages 9-23
- Le Galès Patrick, « Gouvernance » in Laurie Bousaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004
- Lolive, Jacques, *Les contestations du TGV Méditerranée*, L'Harmattan, 1999
- Lubell Mark, Schneider, John T. Scholz, Mihriye Mete, "Watershed Partnerships and the Emergence of Collective Action Institutions" in *American Journal of Political Science*, Vol. 46, No. 1 (Jan., 2002), pp. 148-163
- Melé Patrice, Corinne Larrue, *Territoires d'action: Aménagement, urbanisme, espace*. Ed. L'Harmattan, 2008,
- Menahem Gila, *Policy Paradigms, Policy Networks and Water Policy in Israel* *Jnl Publ. Pol.*, 18, 3, 283-310, 1998
- Mermet Laurent, Raphaël Billé, Maya Leroy, Jean-BaptisteNarcy, Xavier Poux, *L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement*, *Natures Sciences Sociétés* 13, 127-137 (2005)
- Mermet Laurent, (1992). *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société*. Paris, L'Harmattan.
- Pasquier Romain, Simoulin Vincent, Weisbein Julien (dir.), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, L.G.D.J., 2007

- Pressman, Jeffrey L. et Aaron B. Wildavsky (1973). Implementation. How great expectations in Washington are dashed in Oakland...”, Berkeley, California University Press
- Prieur, Michel, Droit de l'environnement , 5e éd, Dalloz, 2003 , 1001 p.
- Romi, Raphaël. (2007). Droit et Administration de l'Environnement. Paris, Montchrestien, 6eme Edition.
- Sabatier Paul A., Will Focht, et alii (2005), Swimming Upstream Collaborative Approaches to Watershed Management, MIT Press
- Sabatier Paul A., Will Focht, Mark Lubell, Zev Trachtenberg, Arnold Vedlitz and Marty Matlock, Swimming Upstream Collaborative Approaches to Watershed Management, MIT Press, 2005
- Sabatier Paul, “The Advocacy Coalition Framework: Revisions and Relevance for Europe,” Journal of European Public Policy 5, Mars 1998 :98-130
- Sabatier, Paul A. and H. C. Jenkins-Smith (1993). Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach. Boulder, Colorado, Westview Press.
- Sabatier, Paul et Geoffrey Wandesforde-Smith (1979). "Major Sources on Environmental Politics, 1974-77: The Maturing of a Literature." Policy Studies Journal 7(3): 592-604.
- Salles Denis, Les défis de l'environnement : Démocratie et efficacité, EUR 19,00, # Broché: 250 pages, Editions Syllepse (3 octobre 2006),
- Scarwell Helga-Jane, Claude Kergomard, Environnement et gouvernance des territoires : Enjeux, expériences et perspectives en Région Nord-Pas de Calais, 2008, 388 pages
- Singleton Sara, Collaborative environmental planning in the american west : the good, the bad and the Ugly, in Environmental politics, 11 (3), Autumn 2002, 54-75
- Theys Jacques (dir.) , L'environnement au XXIe siècle. Volume III, Démocratie et politique à long terme , GERMES, 2000 , 781 p
- Theys Jacques, « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », Développement durable et territoire, mis en ligne le 1 novembre 2003. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>. Consulté le 22 novembre 2007.
- Weible Christopher M. et Paul A. Sabatier, Comparing Policy Networks: Marine Protected Areas in California, The Policy Studies Journal, Vol. 33, No. 2, 2005